

L'OUVRIER METALLURGISTE

Organe mensuel de la Fédération Française
des Syndicats de la Métallurgie et Parties similaires

Rédaction-Administration : 28, Place Saint-Georges, PARIS (IX^e) — Téléph. : TRUDAINE 52-20

EN MARGE DU CONGRES DES METAUX

Corsque l'unité n'est pas totale, ni l'union véritable

Nous n'avons pas l'habitude de nous mêler des affaires des... autres et si, aujourd'hui, nous croyons devoir jeter un regard sur le récent Congrès de la Fédération des Métaux, c'est moins pour nous livrer à des critiques négatives sur les débats qui s'y sont déroulés, que pour y trouver la confirmation de notre thèse sur les moyens et sur les méthodes par et avec lesquelles nous entendons réaliser l'unité ouvrière.

Notre Fédération n'est pas un organisme concurrent de celui de la C.G.T., il est l'expression libre de la libre volonté d'ouvriers métallurgistes qui entendent user des droits de libre association inscrits dans notre législation.

L'UNITE OUVRIERE est un rêve qui a hanté et hante encore le cœur de nombreux militants, dès les premiers mois de l'année 35, un peu avant le Congrès de Toulouse, où fut, une nouvelle fois, consacrée l'unité organique du mouvement ouvrier cégétiste, DES OFFRES D'UNITE NOUS ETAIENT FAITES PAR LA FEDERATION DES METAUX.

Si notre réponse fut négative, elle se fonda sur le fait même de ce rassemblement syndical, dont les caractéristiques nous apparaissaient davantage relever de LA COALITION QUE DE L'UNION.

Avions-nous tort ? et notre réponse ne tenait-elle pas davantage d'un état d'esprit partisan que d'une compréhension réelle des nécessités du mouvement ouvrier ? Ainsi, devrions-nous nous interroger si nous n'avions pas toujours eu le souci de faire que L'UNITE OUVRIERE SERVE D'ABORD ET AVANT TOUT LES TRAVAILLEURS, leurs intérêts légitimes, la réalisation de leurs aspirations, notamment leur libération de certaines tutelles économiques par lesquelles le grand patronat leur impose une volonté à certaines heures, par trop discrétionnaire.

Les faits attestent qu'en toutes circonstances, nous avons su, dans l'action même, MONTRER NOTRE SENS DE L'UNITE OUVRIERE, pour cela il n'est que de rappeler notre participation à certain cartel syndical, notamment à Trith-St-Léger, où unitaires, confédérés et syndiqués libres s'opposaient en commun à une injuste baisse de salaires, à Saint-Chamond où le personnel des F.A.M. s'était dressé contre certaines méthodes d'organisation intérieure portant atteinte à sa dignité.

Ceci nous habilité pour faire certaines remarques quant à l'efficacité des formules d'unité par lesquelles on a ENREGIMENTÉ PLUS QU'ON NE LES A UNIES, certaines fractions d'ouvriers métallurgistes. Pour cela, il n'est que de lire dans la presse syndicale cégétiste le compte rendu des séances du Congrès des Métaux de décembre dernier.

La discussion sur le rapport moral, qu'a commenté Ambroise CROIZAT, Secrétaire général, et député communiste du quartier de Plaisance, dans le 15^e arrondissement de Paris, est ouverte et déjà SCHWOB (Moselle) croit devoir marquer : « Qu'aucune tendance ne cherche à prendre la prépondérance à l'intérieur des organisations », et voici le camarade ROY, Secrétaire fédéral, qui, après avoir réclamé pour tout adhérent, le droit de s'exprimer totalement, déclare :

— « Si nous voulons être forts, il est indispensable de faire cesser certaines méthodes au sein même de la Fédération » et un peu plus loin... — « Une Unité totale, une UNION VERITABLE (tiens, tiens, mais si elle n'est pas totale ni véritable, qu'est-elle alors !) veut qu'on cesse les procédés de dénigrement à l'égard des militants qui ont une opinion sur certains points divergents de celle de la MAJORITE », de mieux en mieux !

Puis, il voudrait qu'il n'y ait rien de réel dans les accusations d'en-traves à la liberté syndicale... Comment ! à l'intérieur de cette unité qui n'est ni totale, ni véritable »

vées on repère mieux les opposants. »

El c'est la « Vie Ouvrière » qui parle maintenant de la haute tenue morale de notre Congrès. Comme ce... notre... est suggestif si on considère la... tendance de l'hebdomadaire précité, « ex organe unitaire ».

Mais voici mieux, GAUTHIER, ex-unitaire (Région Parisienne), après avoir montré les réalisations de son Syndicat, propose innocemment une modification des Statuts concernant le vote des syndicats, mais CHEVALME (ex-confédéré) veillait, il fera remarquer que cette proposition donnerait au seul Syndicat de la région parisienne le tiers des voix et que SIX syndicats importants pourraient ainsi avoir dans un Congrès la majorité absolue.

Enfin, nous arrivons à l'élection des organismes directeurs de la Fédération pour constater qu'un accord n'a pu se faire au sein de la Commission des candidatures, les listes dressées par GAUTHIER excluant du Bureau : JOUVANCE, KLEIN et LEMISE, ayant été acceptées par le Congrès, CHEVALME, ROY, DUPAQUER et leurs amis, nous dit « Le Peuple » du 12 décembre, démission pour marquer leur solidarité avec les camarades non réélus. Ce « non-réélus » fait vraiment bien lorsque, quelques lignes plus haut, on nous dit qu'ils ont, purement et simplement, été exclus.

Cependant, tout finit par s'arranger, les exclus étant réintégrés dans leurs fonctions, les démissionnaires reviendront sur leur décision, et l'UNITE sera, une fois encore sauve.

Nous nous excusons de cette longue citation, mais elle nous paraît capitale, en ce sens qu'elle montre l'état de paralysie qui atteint le mouvement syndical cégétiste et le préjudice considérable causé à la classe ouvrière par cette maladie incurable qui réapparaît périodiquement. Malgré les clamours des guériseurs, vantant leur drogue, nous pouvons conclure avec les faits : L'UNITE ORGANIQUE, c'est l'OPPIUM DU SYNDICALISME !

Jacques-Marie.

LA PRODUCTION MÉTALLURGIQUE

Information économique

Le travailleur a le souci très légitime de se renseigner sur sa profession.

Quoi qu'en disent certains, la classe ouvrière n'a pas seulement des préoccupations de salaire. Elle contient une élite qui veut être capable de connaître à chaque moment la situation économique de la branche de production où elle se trouve engagée ; c'est un souci hautement louable de la part du travailleur manuel que celui de savoir ce que l'on fait du produit de ses mains.

Le patronat répond bien mal à ces préoccupations. Dans certaines entreprises on cherche à intéresser la main-d'œuvre aux efforts de la direction, efforts de publicité, par exemple. Mais quant aux résultats, on se retranche à peur près partout derrière un secret professionnel qui bien souvent ne répond plus à rien puisque les commandes sont réparties par entente entre les divers concurrents. Pourtant, jamais une véritable collaboration ne naîtra entre ceux qui participent ensemble à la production, si elle ne repose pas sur une information mutuelle.

Pas d'entente féconde sans connaissance et confiance mutuelle : c'est une idée qui commence à se faire jour, même dans certaines meilleures patronnages.

Mais en attendant qu'elle se réalise, et pour en préparer la réalisation, on essaiera ici de suppléer dans la mesure du possible à la bonne volonté des maîtres de l'éco-

nomie et d'utiliser au mieux ce qu'ils veulent bien confier au public.

LA METALLURGIE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

D'abord il faut situer la métallurgie dans l'ensemble du travail productif de la nation. On sait que pour aller du producteur au consommateur, les matières premières, qu'elles soient tirées de la mine ou bien récoltées sur le sol, passent par une série de stades successifs de transformation. Par exemple le blé va du cultivateur au menuier, du menuier au boulanger, puis au consommateur. Il est d'un grand intérêt pour l'étude de la situation économique d'une profession, de distinguer à quel étage elle se situe dans la fabrication des produits.

La métallurgie, englobant toutes les professions qui se livrent à la préparation et au travail des métaux, se situe à un étage élevé, en général, c'est-à-dire assez loin du consommateur. Il y a naturellement des exceptions très importantes, par exemple l'industrie automobile qui livre directement ses produits au consommateur. Mais la fonderie, l'aciérie fabriquent en grande quantité des produits qui ne sont que des matériaux pour d'autres professions, par exemple des tôles, des poutrelles pour la construction navale, la construction métallique. De plus, parmi les professions qui reçoivent ces matériaux bruts, beau-

L'Assemblée d'information des Agents de maîtrise de la Métallurgie

Le Conseil du Syndicat général des Agents de Maîtrise de la Métallurgie avait décidé, lors de sa réunion du 10 novembre, de tenir au plus tôt une assemblée d'information qui semblait s'imposer après les événements auxquels nos adhérents venaient d'être mêlés.

Cette réunion, à laquelle un grand nombre d'adhérents assistaient, eut lieu le samedi 10 décembre, 28, place Saint-Georges, sous la présidence de : Henri Galtier, président du Syndicat.

Elu-i-ci souhaite la bienvenue aux présents, les félicite de leur esprit syndical et faisant allusion à la grève du 30 novembre, déclare :

« Le contact permanent que nous avons tenu avec nos organismes centraux, l'appui moral que nous avons trouvé auprès de certains sympathisants, voire des pouvoirs publics, nous ont permis de faire une action toute à l'honneur de notre syndicat.

» Vous avez senti, comme nous, le danger d'une agitation sociale en marge de la légalité à laquelle nous tenons et qui, dans la sphère dirigeante de la confédération d'où est parti l'ordre de grève, faisait conclure par un membre très influent de cette confédération : « Nous avons pris un marteau-pilon pour écraser une puce ! »

» Je ne saurai mieux définir le mouvement auquel il est fait allusion.

» Ainsi que le disait un militant ouvrier cégétiste, dont il me plaît de citer les paroles : « J'ai fait toutes les grèves depuis 25 ans, mais toutes les fois que j'ai fait grève, j'avais quelque chose à réclamer à mon patron ». Il faut que tout mouvement social soit justifié, dans le cadre syndical, par une revendication professionnelle.

(Lire la suite en 2^e page.)

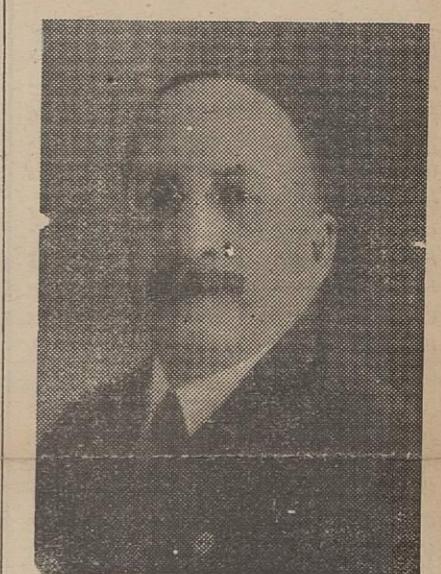
Trente ans de service

Gaston TESSIER

a bien mérité
de la classe
ouvrière

Le 15 janvier dernier, la C.F.T.C. tenait son premier Comité National de l'année et celui-ci était marqué par un événement que nous nous en voudrions de ne point signaler.

Le Secrétaire général de notre Confédération, Gaston Tessier, entrant dans sa 31^e année de permanence syndical, était l'objet d'une manifestation de reconnaissance qui inspirait l'amitié des anciens et des jeunes pour le dévouement et l'abnégation avec lesquels il s'est dépassé au service du mouvement syndical chrétien.



Dans les années qui ont précédé sa nomination au Secrétariat confédéral, Gaston Tessier fut Secrétaire général des Syndicats Ouvriers de la Région Parisienne ; c'est à ce titre que notre Fédération Ouvrière, par la voix de son organe fédéral, entend s'associer plus particulièrement à la manifestation du Comité National et assurer celui qui fut un des meilleurs artisans de la création et du développement des Syndicats Ouvriers, au sein de la C.F.T.C., de sa reconnaissance pour l'appui décisif, qu'en maintes circonstances, il leur apporté.

FIN DE JOURNÉE

C'est, avec l'année qui commence, des sacrifices nouveaux qu'on vous demande, mes camarades. C'est encore à vous de payer l'erreur des autres, à vous qu'on s'adresse pour refaire des finances désorientées. Payeurs éternels des mauvais conseilleurs qui foisonnent chez nous et peuvent, sans vergogne, accomplir leur laide besogne, vous continuerez de payer quand d'autres continueront de prodiguer leurs conseils.

Mais ce sera, aux soirs de paye, un peu d'argent en moins qui rentrera à la maison. Quinze francs, vingt francs, trente francs qu'est-ce que c'est, en vérité; pour ceux qu'un sort plus favorable et plus injuste autorise à en dépenser dix fois plus, vingt fois plus dans le temps d'une nuit de plaisir ?

Moi je pense au miracle qu'il vous faudra, ô femmes de nos ouvriers, renouveler. Car c'est une somme pour vous que quinze ou vingt ou trente francs. C'est une blouse pour le garçon, une robe pour la fille; pour l'un et pour l'autre, c'est le tout commencement d'une paire de chaussures. Il n'est pas question de luxe ni de superflu qu'on pourrait acheter avec cela, mais d'un nécessaire très strict dont il faudra différer l'achat.

La blouse ira jusqu'à Pâques, et la robe aussi. Le papa ressemblera une nouvelle fois les pe-

coup ne fabriquent pas elles-mêmes des bons de consommation, mais des machines : c'est le cas de la mécanique et en grande partie de la construction électrique. Ce caractère de la métallurgie, dans son ensemble, a une influence profonde sur l'évolution de sa situation économique par rapport à d'autres branches.

Il faut remarquer encore, que fabriquant du matériel et des machines, la métallurgie trouve ses débouchés dans une multitude de professions très diverses : l'industrie textile demande des machines comme l'agriculture, le fabricant de parfums comme le fabricant d'apéritifs. Autre caractère à retenir.

LES STATISTIQUES DE LA PRODUCTION MÉTALLURGIQUE

A l'aide de ces premières données très générales, on peut déjà apprécier un peu mieux quelquesunes des données statistiques concernant l'évolution de la production métallurgique. La statistique générale de la France réunit les données qui lui sont fournies par les entreprises ou les groupements patronaux et avec ces données, elle confectionne des indices mensuels de la production dans diverses branches, qu'elle communique avec deux mois de retard. Nous connaissons donc aujourd'hui la production d'octobre 1938.

(Lire la suite en 2^e page.)

Notre tâche est ardue ; elle l'est aujourd'hui plus qu'hier à cause des erreurs qui viennent d'être commises. Il faut donc que notre ardeur redouble, que nos convictions s'affirment, que notre action soit plus efficace pour la défense de notre doctrine qui, elle, est plus vraie que jamais.

(Extrait de l'allocution d'HENRI GALTIER, à l'assemblée d'informations des Agents de maîtrise de la Métallurgie.

tits souliers. Car avant tout, il faut manger. Heureux encore êtes-vous, mes camarades, si la maladie, grande mangeuse de l'argent familial ne vous a point visités.

Alors, comme nos pères, comme nos frères, faudra-t-il que vous viviez toujours cette existence aléatoire dont les lendemains ne seront jamais assurés ? Vous qui portez en vos mains la possibilité de vivre, devrez-vous continuellement attendre des jours plus propices qui ne viendront jamais ?

Oh ! je sais votre courage plus beau que tous les héros, parce qu'il est quotidien. Vous avez du moins cette foi, que vos enfants ignoreront au jour de la relève, votre misère. Vous avez cette foi que leur avenir sera meilleur, puisque votre présent est une lutte continue dont peut-être notre génération ne sortira pas victorieuse.

Puisse notre espérance un jour se réaliser ? et puissent nos enfants vivre mieux parce que leurs pères auront lutté davantage, sinon pour eux-mêmes du moins pour ceux-là qui reprendront l'outil.

En attendant, il faut tout de même vivre.

Oh ! surtout qu'on ne vienne pas nous dire qu'un devoir s'impose à la classe ouvrière, que lui est dévolue la gloire de sauver le pays du marasme. Elle sait mieux que quiconque le sens de son devoir. Elle n'a de leçon, là-dessus, à recevoir de personne.

La classe ouvrière, dont on pardonne difficilement les erreurs qu'elle a pu commettre, a toujours, en dépit de ses fautes (qui donc est sans péché ?) su faire tout son devoir envers la Nation.

Aux heures graves de tous les temps, elle était au pied de ses machines prête à tous les sacrifices. Elle ne les a quittées que pour les champs de bataille. Elle y a laissé les meilleurs parmi les siens.

En septembre dernier, ceux du fascicule 3 sont repartis sans enthousiasme, mais sans lâcheté. Je les ai vus, dans la cour de la gare de l'Est. Qu'ils étaient nombreux, ceux de la classe ouvrière !

Maintenant on leur demande — je m'excuse — maintenant on leur impose une nouvelle charge. On dit qu'elle est nécessaire pour sauver le pays menacé de banqueroute. C'est un peu comme si l'on demandait à Jean de payer ses dettes de Pierre.

Ce ne sont pas les ouvriers qui ont fait les dettes. Ce ne sont pas eux qui ont vidé les caisses. Pourquoi donc se retourner vers eux et leur dire avec autorité : Payez.

Bien sûr qu'ils paieront. Le moyen, s'il vous plaît de faire autrement ? Le fisc est un bonhomme implacable. Et si les grands banquieroutiers, et si les matîres-escrocs bénéficient, dans leurs procès, de délais qu'ils permettront de faire de nouvelles dupes, le fisc est impitoyable pour l'humble qui ne peut pas, qui ne peut plus payer. Ce sera la honte de notre temps que cette injuste mesure a l'égard de ceux qui n'ont rien.

... Bien sûr que la classe ouvrière paiera. Seulement, elle mangera moins, voilà tout.

Il y a là, certes, de quoi rejoindre les bons apôtres qui reprochent à la femme d'ouvrier, d'accaparer sur les marchés, tous les bons morceaux. Cette fois, les bons morceaux resteront aux riches, à ceux qui peuvent encore choisir, et préférer.

Ainsi, jour après jour, l'ouvrier s'achemine parmi toutes les difficultés d'une vie que son travail n'a pas méritées vers la vieillesse, acte dernier du drame de sa vie.

Point de retraite pour lui. Ne plus pouvoir travailler signifie terriblement ne plus pouvoir manger. Il lui faudra attendre en révant de sa famille dispersée ou disparue, la mort synonyme de tous les repos. Aura-t-il seulement, l'ouvrier devenu vieillard, une pierre ou reposer sa tête ?

J'ai rencontré parfois sur mon chemin, de ces hommes dont la vie s'était usée au travail. C'était le travail qui n'avait plus voulu d'eux. Comment vivaient-ils ? Le sais-je. Les enfants dispersés au hasard de la vie ne pouvaient les aider autant qu'ils l'eussent voulu. Peu à peu, ils avaient dû vendre ce qui avait été en d'autres temps, d'humbles lutes.

Puis-je avouer sans honte pour notre siècle qu'un forgeron de soixante-huit ans me demanda un jour de lui trouver du travail ?

N'importe quoi, juste pour manger, me disait-il.

Juste pour manger !

Le malheureux ne savait pas qu'il ne pourrait plus faire, lassé qu'il était d'avoir trop frappé l'enclume, n'importe quoi.

La retraite aux vieux travailleurs, mais avant que ce fut un slogan politique, longtemps, très longtemps avant, nous l'avons réclamée, nous de la C.F.T.C.

Parce que c'est juste, parce que c'est nécessaire, parce que c'est simplement humain.

A l'heure actuelle, l'ouvrier ne peut plus « mettre de l'argent de côté pour ses vieux jours ». Alors que seront ses vieux jours ?

L'aumône, la soupe populaire, l'hôpital aux salles anonymes, après avoir eu sa maison, sa famille !

Voyons, puisqu'il en est autour de nous, qui paraissent envier le sort de l'ouvrier,

... qui lui reprochent de choisir les meilleurs morceaux,

... qui l'envient d'avoir ses congés payés, ses « deux dimanches » dans la semaine,

... qui ricanent de le voir partir, en famille, les mois d'été, aux bains de mer,

... qui s'indignent et crient à l'anarchie lorsqu'il se lève pour faire valoir et défendre ses droits,

... qui le chargent de toutes les fautes enfin,

... qui ceux-là, pour qui l'ouvrier n'est qu'une machine qui devrait n'avoir droit à rien, que ceux-là qui font profession d'envisager son sort, prennent un peu sa place...

Allons donc, mes camarades, vous vous moquez.

Ils se saliraient les mains.

LE COMPAGNON.

A VIRE, ÇA CONTINUE...

En 1936, s'installait à Vire une Société métallurgique avec le dessein de régler, selon sa fantaisie, ses relations avec le personnel, qu'elle emploierait, heureusement pour le personnel, le Syndicalisme chrétien veillait et grâce à l'intelligence action de militants dévoués, les droits essentiels des travailleurs ont été sauvagardés et défendus lorsqu'il a fallu assurer cette défense.

C'est ainsi qu'à la suite de démissions dans les délégués du personnel, la Direction procédait à de nouvelles élections ; l'organisation de celles-ci était faite dans de telles conditions d'irrégularité, qu'une intervention directe de notre part s'imposait.

La Direction ayant passé outre et fait voter, notamment, des ouvriers ayant moins de 21 ans, négligé de faire procéder à des votes séparés pour les délégués titulaires et pour les délégués suppléants et tenu aucun compte des délais d'affichage concernant les électeurs et les candidats, prescrits par la convention ; nos camarades saisissaient le Juge de Paix de ces irrégularités, demandant l'annulation des élections.

Ceci se passait fin décembre, et nous apprenons que le Juge de Paix vient de faire droit à la demande de nos camarades et d'annuler les élections fantaisistes de la Société Générale d'Équipements. A cette affaire s'en était greffée une seconde, le Président du Syndicat libre de la métallurgie, occupé dans une usine de la loca-

L'Assemblée d'information des agents de maîtrise de la métallurgie

(Suite de la 1^e page.)

Est-ce à dire que nous nous dé-sinteressons de l'inquiétude qui étreint le monde des travailleurs devant les mesures draconiennes qu'envisage le gouvernement ! Certes non ! Nous avons mesuré, comme tant d'autres, la répercussion des charges nouvelles qui nous sont imposées, comme tant d'autres, nous avons la crainte de voir anéantir, un matin, à l'aide d'un dangereux décret-loi, tous les avantages acquis depuis 36.

Mais contrairement à beaucoup d'autres, nous ne voulons pas, par des gestes inconsidérés, perdre la possibilité de lutter dans le cadre syndical, contre ce risque !

L'expérience toute récente, elle date d'hier, pourra-t-il dire, nous montre combien nous avons raison.

Je voudrais, mes chers camarades, que vous, qui par votre profession, êtes placés dans des conditions de travail qui rendent encore plus délicate votre tâche de militaire et d'informateur, vous comprenez que la discipline syndicale n'est pas un vain mot et que l'action syndicale doit s'exercer, dans le cadre de la profession, à l'exclusion de tout autre motif.

Je ne veux pas dire que nous devions nous détacher totalement de ce qui gravite autour de notre action, mais je ne voudrais pas que des raisons extra-professionnelles puissent compromettre l'œuvre que nous avons entrepris.

» Maître est ardue, je le sais, elle l'est aujourd'hui plus qu'hier et certainement à cause des erreurs qui viennent d'être commises, il faut donc que notre ardeur redouble, que nos convictions s'affirment, que notre action soit plus efficace, pour la défense de notre doctrine qui, elle, est plus vraie que jamais. »

L'auditoire applaudit très longuement la déclaration du Président, manifestant ainsi sa satisfaction et son plein accord avec les nobles paroles de son chef. Henri Galtier demande ensuite au Secrétaire général de situer notre Syndicat.

Sébert démontre à nos camarades que notre affaire vit, tient et prospère, elle a de bonnes finances. Il s'efforce d'inculquer à tous la nécessité vitale d'étendre notre action.

Entendre notre action, comment ? C'est ce que notre secrétaire va nous démontrer en préconisant au sein des sections syndicales chrétiennes d'entreprise, la représentation directe des agents de maîtrise qui établiront la liaison. Nous allons nous efforcer de trouver responsables pour celles qui n'en ont pas et en susciter là où il faut défaut. Toute entreprise ayant deux agents de maîtrise à notre syndicat doit avoir son responsable qui se fera connaitre et devra rester en liaison avec le Siège. Voici le premier stade, mais de plus, il nous faut former, éduquer, renseigner nos responsables. Pour cela, le bureau met sur pied une première réunion des Délégués d'entreprise. Notre secrétaire conclut en nous disant tout le bien que nous attendons de ces réalisations.

Puis la parole est donnée à Jean Frescas pour un exposé sur la convention collective. Notre camarade nous retrace les péripeties de la discussion pour le renouvellement de notre convention laquelle, après bien des vicissitudes, vient d'être purement et simplement reconduite jusqu'au 31 décembre 1939. Des applaudissements nourris remettent notre camarade de son exposé et de son dévouement.

Notre Président passe la parole à Claude Nordey, conseiller juridique de la C.F.T.C. Notre ami, pendant près d'une heure va discuter et critiquer objectivement les décrets-lois. Il nous montre les sacrifices unilatéraux demandés aux travailleurs, les injustices, voire certaines absurdités, sans hésitations, nous apporter de contre-partie positive et efficace.

L'exposé très brillant de notre ami fut suivie d'une large discussion. Nos camarades posèrent de nombreuses questions dont certaines très délicates, mais notre ami a répondu à tous avec beaucoup de précision et à la satisfaction de tous.

L'heure s'avancant, la discussion était terminée, notre président remercia vivement notre camarade Claude Nordey pour son remarquable exposé et pour le précieux concours qu'il a apporté à notre syndicat.

Galtier, ayant de lever la séance, tira les conclusions de cette journée qui fut vraiment comme son nom l'indiquait, une journée d'information.

Le Secrétaire de séance.

NOTRE CARNET

DÉCÈS

Nous avons appris le décès de la mère de nos camarades Pierre et Paul LE HUËNÉ, le premier membre du Bureau du Syndicat Général des Agents de Maîtrise et le second de celui de notre Fédération. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de nos plus chrétiennes condoléances.

Notre camarade OTTAVY, Président du Syndicat de la Métallurgie de Marseille, nous fait part du décès de sa belle-mère, survenue à l'âge de 71 ans. Nous lui adressons en cette douloureuse circonstance nos condoléances les plus sincères

LA PRODUCTION MÉTALLURGIQUE

Information économique

(Suite de la 4^e page.)

« Travail des métaux » :

Année 1937	88
Octobre 1937	86
Octobre 1938	71

Par contre les deux indices ont été plus bas encore en avril 1937 :

55 pour la Métallurgie,

69 pour le Travail des métaux.

Mais faut-il dire que la Métallurgie est dans une situation spécialement mauvaise par rapport à l'ensemble de la production nationale ? Non. Il faut se rappeler au contraire que la métallurgie a joué en 1937 d'une période particulièrement favorable et qui s'explique par la place originale qu'elle occupe dans l'économie nationale.

Depuis le recul provoqué par la crise de 1929-1930, l'ensemble de la production française est dans une stagnation dont rien n'a pu la tirer.

L'expérience de juin 1936 n'a nullement réussi à augmenter la consommation. Au point de vue économique cela a été une expérience manquée. Par contre, la métallurgie pendant une année a connu un regain d'activité ; mais cela tenait au fait que la métallurgie dans son ensemble ne travaillait pas pour la consommation, mais qu'une grande partie de sa production consiste en outillage, en machines. Or, à la suite de la loi des 40 heures, de la hausse des salaires, il y eut une forte demande d'outillage mécanique pour remplacer la main-d'œuvre, jugée trop chère et parfois insuffisante. Les commandes de machines ont augmenté considérablement et la répercussion a été également sentie dans la grosse métallurgie. L'indice « métallurgie » est passé de 69 en 1936 à 84 en 1937.

Mais il fallait s'attendre, si la consommation n'augmentait pas, à ce que cette prospérité de la métallurgie soit éphémère. C'est bien ce que l'on a constaté en 1938.

En octobre 1938 on a produit 494.000 tonnes de fonte, contre 701.000 tonnes en octobre 1937, et 512.000 tonnes d'acier contre 705.000 tonnes en octobre 1937.

Cette situation de la métallurgie comporte une exception : mais elle confirme ce qui est dit plus haut. L'industrie automobile a sorti plus de voitures en octobre 1938 qu'en octobre 1937. L'indice « automobile » est à 99 contre 83. Mais précisément l'automobile est livrée directement au consommateur, elle n'avait pas joué en 1937 d'une prospérité temporaire comme l'ensemble

de la métallurgie. L'accroissement de la production indique ici une évolution favorable de la situation économique dans son ensemble, puisqu'il y a augmentation de la consommation.

LES ARMEMENTS ET LA MÉTALLURGIE

Certains pourraient se demander pourquoi l'augmentation des dépenses d'armement n'a pas suffi à maintenir à un niveau élevé la production métallurgique. Mais, c'est un point qu'il est intéressant dès maintenant de mettre en évidence, la production des armements est loin d'avoir l'importance qu'on lui attribue généralement. En effet, près des 2/3 des aciers produits sont impropre à la fabrication de matériel de guerre : ce sont les aciers Thomas. La plus grande partie du tiers restant, les aciers Martin, ne rentrent que pour une fraction dans ce genre de fabrication : ils ne sont utilisés que pour la fabrication des blindages. Ce sont seulement les aciers spéciaux (Bessemer, électrique, etc.) qui permettent de fabriquer les armes proprement dites.

On peut constater d'ailleurs que la proportion d'acières spéciaux et Martin augmente :

29 % de la production d'acier, fin 1937.
31,8 %, octobre 1938.
Aciers spéciaux :
4,7 %, fin 1937.
7,7 %, octobre 1938.

Mais ces proportions sont encore loin de donner aux fabrications de guerre une importance prépondérante dans la production métallurgique.

Telle est donc la situation de la métallurgie au moment où une nouvelle expérience économique se prépare, expérience se présentant libérale.

En suivant les indices examinés aujourd'hui, d'autres encore, on pourra apprécier ses résultats. Il faudra aussi entrer davantage dans le détail, voir comment se comportent les différentes professions, les différentes régions, et s'il est possible les différentes entreprises.

Chaque travailleur doit avoir le sentiment non de servir passivement une économie qui l'écrase mais de collaborer à une œuvre productrice dont il peut sentir les difficultés et les succès.

H. D.

Une circulaire du Ministre du Travail aux Inspecteurs Divisionnaires sur l'application des décrets du 31 Décembre

1^e REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL.

Le Ministre précise l'autorisation des 5x8 aux industries ne faisant pas plus de 38 heures, qui ne sont pas en contact direct avec le public et dont l'activité ne varie pas avec les intempéries, cette expression vise particulièrement les chantiers du bâtiment et les travaux publics, de même que les établissements dont l'activité est dépendante des conditions atmosphériques.

Pour les entreprises autres, la répartition sur 5x8 devra vous être demandée, c'est ainsi que celles dont l'activité varie avec les intempéries et celles qui effectuent jusqu'à 45 heures de travail, et celles non en contact avec le public effectuant 38 à 45 heures, votre silence vaudra autorisation ; pour celles en contact avec le public ou dépassant 45 heures, votre autorisation devra être expresse, à titre provisoire, mais pour une période qui peut être indéterminée.

LA VIE SYNDICALE

CALVADOS

VIRE

Syndicat Libre
de la Métallurgie de Vire
2, Place Nationale

Notre syndicat continue de plus en plus la confiance de nos camarades métallurgistes de la région de Vire et nous sommes heureux de constater, grâce aux dévoués collecteurs, la rentrée régulière des cotisations syndicales ; notre action patiente et méthodique nous a valu la confiance de nouveaux camarades et de ce fait notre syndicat a enregistré avec satisfaction depuis ces derniers mois, de nombreuses adhésions.

Faire ici le compte rendu succinct de notre activité serait sacrer le caractère sérieux de notre organisation. Nous pouvons dire avec fierté qu'aucune revendication présentée n'a été faite sans être appuyée sur des textes de loi ou des décrets en vigueur et nous ne pouvons que nous montrer satisfaits des résultats obtenus.

Est-ce à dire que nous avons tout fait et que nous pouvons maintenant nous reposer et vivre en héritage les résultats obtenus ?

Non, mes chers camarades, ce n'est pas là notre pensée. Nous avons fait peu de choses à côté de ce qu'il y avait à faire et quoi que nous ferons il restera toujours assez à faire pour employer les bonnes volontés qui, de plus en plus, désirent travailler au bien général.

Merci mes camarades de la confiance que vous témoignez à vos dirigeants et à votre organisation syndicale ! Mais, interrogez-vous. Ne voyez-vous pas mieux à faire encore pour des gens qui, comme vous, appartiennent à l'organisation syndicale chrétienne ?

Vous soutenez de votre argent l'organisation, c'est bien !

Vous déclarez hautement que vous appartenez au syndicat chrétien, c'est mieux !

Ce qui serait mieux encore, c'est que chaque adhérent devienne un militant, que chacun de son petit coin travaille à faire triompher notre idéal de justice et de fraternité.

Voilà ce à quoi vous convie, pour cet exercice 1938-1939, votre Bureau. Il a confiance en vous, vous le lui prouverez.

LE BUREAU.

EURE-ET-LOIR

CHARTRES

Décidant de terminer l'année sur une note syndicale encourageante, le Syndicat chartrein de la métallurgie organisait, le jeudi 29 décembre, une réunion à l'intention de ses syndiqués et sympathisants.

Dans cette ville que couvre l'ombre d'une de nos plus splendides cathédrales, le Syndicalisme chrétien avait dû subir en juin 1936, la contrainte de certains maîtres de l'heure. Comme on ne soumet point des hommes résolus à demeurer libres, nos camarades s'étaient efforcés d'utiliser les modestes moyens à leur disposition pour tenir d'abord, et préparer l'heure où il leur serait possible de faire connaître publiquement à l'ensemble des métallurgistes de leur ville, les idées et les réalisations du mouvement auquel ils appartenaien.

Avec le concours de la Fédération, ils exposaient donc à l'auditoire, composé de sympathisants et de curieux, notre programme.

Le représentant fédéral déclare qu'il ne s'agit pas d'ouvrir une compétition entre organisations de tendances diverses pour savoir laquelle peut offrir aux travailleurs le maximum d'avantages, mais de leur permettre de se grouper là où ils peuvent promouvoir et défendre les idées qui guident et orientent toute leur vie d'homme.

Après l'exposé de notre camarade, écouté avec beaucoup de courtoisie par certains auditeurs qui, manifestement, ne partageaient pas son opinion, plusieurs questions étaient posées. Un débat s'engageait alors sur un certain nombre de points et, malgré une discussion assez vive à certains moments, la réunion gardait la belle tenue qu'entendaient lui conserver ses organisateurs ; les ouvriers Chartreins, à quelque tendance qu'ils appartiennent, ont su montrer qu'ils savait se respecter.

Félicitons-nous de cet état d'esprit, il ne peut que servir les intérêts généraux de tous les travailleurs, le Syndicalisme chrétien entend bien, sans renoncer à ses légitimes aspirations, travailler de toutes ses forces à les maintenir, respectueux de la pensée libre de tous les ouvriers, il n'exige d'eux qu'une semblable réciprocité, c'est pourquoi il veut faire de la démocratie syndicale une réalité vivante et agissante pour libérer la classe ouvrière de toutes les servitudes.

MAINE-&-LOIRE

ANGERS

En mai 1938, nos camarades s'étaient efforcés d'obtenir l'application de la C.C. de l'Aviation à la Société d'Usinage de Précision de l'Ouest, dont les fabrications d'appareils de bord étaient destinées à l'usage exclusif de l'aviation ; malgré leur attitude conciliante et leurs démarches réitérées nos camarades se heurtaient à l'intransigeance patronale, lassés du refus permanent qui était op-

posé à leurs demandes, ils sollicitaient l'intervention de notre Fédération pour appuyer leurs démarches.

La lettre adressée par le Centre fédéral à la Société d'usinage de précision de l'Ouest, devait provoquer une réaction patronale violente qui amena le licenciement de la moitié du personnel. C'est ainsi qu'est pratiquée dans notre gracieuse Touraine la collaboration des classes que certains ont peut-être pas tort d'appeler d'un nom plus vrai « la lutte de classes » et que nous appelons, nous, par un doux euphémisme la « collaboration à sens unique », c'est la politique des coups de poing sur la table, du prendre ou à laisser, la loi de la jungle où le plus fort contraint le plus faible, et c'est avec de telles pratiques que certains prétendent réaliser l'unité entre tous les Français, nous pensons, quant à nous, qu'il y a d'autres moyens et d'autres méthodes plus conformes au respect de la dignité des travailleurs et qu'un patron soucieux de sa dignité et de ses responsabilités sociales se doit de pratiquer.

Après deux mois d'attente et de démarches tant au Ministère de l'Air qu'au Ministère du Travail, et à la Préfecture d'Angers, nos camarades viennent d'obtenir que soit convoquée la Commission départementale de conciliation pour la saisir du différend ; celle-ci vient, tout récemment, le mardi 17, de décider en premier lieu de la réintégration des camarades licenciés et de renvoyer l'affaire, quant au fond, devant les arbitres des deux parties.

NIEVRE

NEVERS

Le vendredi 23 décembre, quelques militants décidés organisaient une réunion d'information pour présenter aux métallurgistes des usines de réparations du matériel roulant de **Vauzelles**, le programme du Syndicalisme chrétien.

Le camarade **Botton**, de la Fédération de la Métallurgie, assisté de **Sauvat**, Secrétaire de l'Union départementale, et de **Fleure**, exposait à l'auditoire attentif les grandes lignes de notre mouvement, ses réalisations en faveur de la classe ouvrière et, montrant le réalisme de nos méthodes, il prouve qu'elles sont capables d'assurer au monde du travail, la prospérité et le bien-être dans la concorde et la paix sans avoir recours aux violences meurtrières.

Les élections de délégués viennent de confirmer leur activité syndicale et la confiance des travailleurs des Acieries Électriques d'Ugine.

Notre camarade Marcel Chamot, Secrétaire de notre Syndicat et Secrétaire délégué de l'Union Locale de Tarentaise, vient d'être élu Délégué titulaire ; Maurice Raucatz, Secrétaire adjoint du Syndicat, élu délégué titulaire avec notre camarade Ernest Vallin, tandis que Maurice Mermier, trésorier adjoint, était élu suppléant.

Ces sièges étaient jusqu'ici détenus par la C.G.T. et nos camarades qui briguaient deux postes de suppléants n'ont vu eux-cet leur échappé qu'à une voix de majorité par leurs concurrents cégétistes.

Le risque de le fausser ou de le briser dans une aventure politique.

» Les syndiqués libres de la Métallurgie protestent contre certains attentats à la liberté du travail survenus le 30 novembre.

» Ils demandent à nouveau, que dans une large pensée d'apaisement social, tous les droits des salariés soient maintenus, notamment en ce qui concerne les congés payés et ce par voie d'accord entre le Syndicat Patronal et les Syndicats ouvriers intéressés.

» Ils souhaitent que, toute trace étant effacée des récents conflits, Syndicat Patronal et Syndicats Ouvriers s'attellent enfin, sous l'égide des Pouvoirs Publics, à l'effort essentiel de la collaboration et de l'organisation professionnelle : seul moyen de sauvegarder efficacement la Paix Sociale, la Paix Publique, la Paix Internationale. »

Avant de clôturer la réunion, le Président présente les souhaits de la Commission à l'occasion de la fête Saint-Eloï.

Notons qu'à l'entrée de la salle d'élection de la Commission était organisée : la Commission sortante a été réélue à l'unanimité.

PUY-DE-DOME

Riom

Suivant l'exemple des années précédentes, nos camarades chrétiens de Riom ont organisé une séance récréative au profit de leurs œuvres sociales et d'entraide.

Cette initiative a été hautement appréciée par la population. Celle-ci s'étant rendue en grand nombre à la Salle des Fêtes où se déroulait le programme prévu par nos camarades, malgré leur bonne volonté, ces derniers n'ont pu réussir à caser toutes les personnes qui sollicitaient leur entrée, ils s'en excusent, se promettant, la prochaine fois, de prendre des dispositions qui doivent leur permettre d'accueillir largement tous les amis et sympathisants du Syndicalisme Chrétien.

SAVOIE

UGINE.

Bié avant juin 1938, nos camarades de cette importante cité métallurgique, s'étaient intéressés à l'action syndicale, ils viennent, aujourd'hui, de recueillir, grâce à leur action constante et persévérente, les premiers fruits mûrs par leur dévouement.

Les élections de délégués viennent de confirmer leur activité syndicale et la confiance des travailleurs des Acieries Électriques d'Ugine.

Notre camarade Marcel Chamot, Secrétaire de notre Syndicat et Secrétaire délégué de l'Union Locale de Tarentaise, vient d'être élu Délégué titulaire ; Maurice Raucatz, Secrétaire adjoint du Syndicat, élu délégué titulaire avec notre camarade Ernest Vallin, tandis que Maurice Mermier, trésorier adjoint, était élu suppléant.

Ces sièges étaient jusqu'ici détenus par la C.G.T. et nos camarades qui briguaient deux postes de suppléants n'ont vu eux-cet leur échappé qu'à une voix de majorité par leurs concurrents cégétistes.

SEINE-ET-MARNE

MORET-SUR-LOING

Charmante petite ville de Seine-et-Marne, la coquette cité qui compte tant de monuments classés et dans laquelle se donnent rendez-vous les parisiens pendant les mois d'été pour y passer leurs week-end, a vu se dérouler tout récemment une manifestation syndicale chrétienne fort discrète, mais qui va permettre à notre mouvement d'avoir, lui aussi, pignon sur rue à Moret-sur-Loing.

C'est dans la salle de la Mairie,

mise gracieusement à la disposition de nos amis, par les autorités municipales, qu'un représentant fédéral a entretenu les métallurgistes de l'actualité syndicale chrétienne et des possibilités qu'offre notre mouvement aux travailleurs ; la sympathie qu'ils ont témoignée au développement des idées qui leur ont été exposées a permis la création d'une section syndicale qui autorise les plus larges espoirs quant à son activité et à son expansion.

NORD

ROUBAIX-TOURCOING

L'Assemblée générale

des Syndicats Libres

de la Métallurgie

Les Syndicats Libres de la Métallurgie de Roubaix-Tourcoing ont tenu leur Assemblée Générale le 18 décembre 1938.

En l'absence du Président, c'est notre camarade Maurice Bodart qui dirige cette réunion. Après avoir remercié les syndiqués présents, il donne la parole à André Simoens pour le rapport financier des Caisses Syndicale et de Chômage.

Bodart dit ensuite quelques mots sur notre journal, « l'Ouvrier Métallurgiste » ; il insiste surtout pour que les syndiqués s'y abonnent.

La parole est ensuite donnée à André Glorieux, secrétaire-délégué. Dans son exposé il parle du problème des salaires, des congés payés.

Il examine quelques décrets-lois, et expose ensuite l'attitude de la C.F.T.C. à l'égard de ces décrets comme de la tentative de grève générale du 30 novembre.

Après une vivante discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les Syndicats Libres de la Métallurgie, s'associent totalement à la ligne de conduite de leur Fédération et de la C.F.T.C. qui, sans se refuser à l'effort de redressement nécessaire à l'économie comme à la sécurité du pays, ont signalé avec précision les réserves ouvrières concernant les décrets-lois et protesté contre toute tentative de régression sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter maintenu cet effort d'humanisation des décrets-lois sur le terrain

strictement légal et professionnel,

et d'avoir repoussé la grève générale, arme dangereuse qui, en dressant le syndicalisme contre l'Etat

s'oppose à la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

» Ils approuvent la C.F.T.C. d'adopter

la révolution sociale.

A PROPOS DE L'APPLICATION de la TAXE de 2 %

(Suite de la page 3)

Salaires de quinzaines.

MONTANT DU SALAIRE de quinzaine	MONTANT de la retenue	fr. c.	MONTANT DU SALAIRE de quinzaine	MONTANT de la retenue	fr. c.	MONTANT DU SALAIRE de quinzaine	MONTANT de la retenue	fr. c.
Inferieur à 278 fr.		5 »	1.028—1.055 fr.	18 50	1.806—1.833 fr.	32 50		
278—305 fr.		5 »	1.056—1.083 fr.	19 »	1.834—1.861 fr.	33 »		
306—333 fr.		5 50	1.084—1.111 fr.	19 50	1.862—1.888 fr.	33 50		
324—361 fr.		6 »	1.112—1.138 fr.	20 »	1.889—1.916 fr.	34 »		
362—388 fr.		6 50	1.139—1.166 fr.	20 50	1.917—1.944 fr.	34 50		
389—416 fr.		7 »	1.167—1.194 fr.	21 »	1.945—1.972 fr.	35 »		
417—444 fr.		7 50	1.195—1.222 fr.	21 50	1.973—1.999 fr.	35 50		
445—472 fr.		8 »	1.223—1.249 fr.	22 »	2.000—2.027 fr.	36 »		
473—499 fr.		8 50	1.250—1.277 fr.	22 50	2.028—2.055 fr.	36 50		
500—527 fr.		9 »	1.278—1.305 fr.	23 »	2.056—2.083 fr.	37 »		
528—555 fr.		9 50	1.306—1.333 fr.	23 50	2.084—2.111 fr.	37 50		
556—583 fr.		10 »	1.334—1.361 fr.	24 »	2.112—2.138 fr.	38 »		
584—611 fr.		10 50	1.362—1.388 fr.	24 50	2.139—2.166 fr.	38 50		
612—638 fr.		11 »	1.389—1.416 fr.	25 »	2.167—2.194 fr.	39 »		
630—666 fr.		11 50	1.417—1.444 fr.	25 50	2.195—2.222 fr.	39 50		
667—694 fr.		12 »	1.445—1.472 fr.	26 »	2.223—2.249 fr.	40 »		
695—722 fr.		12 50	1.473—1.499 fr.	26 50	2.250—2.277 fr.	40 50		
723—749 fr.		13 »	1.500—1.527 fr.	27 »	2.278—2.305 fr.	41 »		
750—777 fr.		13 50	1.528—1.555 fr.	27 50	2.306—2.333 fr.	41 50		
778—805 fr.		14 »	1.556—1.583 fr.	28 »	2.334—2.361 fr.	42 »		
806—833 fr.		14 50	1.584—1.611 fr.	28 50	2.362—2.388 fr.	42 50		
821—861 fr.		15 »	1.612—1.638 fr.	29 »	2.389—2.416 fr.	43 »		
862—888 fr.		15 50	1.639—1.666 fr.	29 50	2.417—2.444 fr.	43 50		
889—916 fr.		16 »	1.667—1.694 fr.	30 »	2.445—2.472 fr.	44 »		
917—944 fr.		16 50	1.695—1.722 fr.	30 50	2.473—2.499 fr.	44 50		
945—972 fr.		17 »	1.723—1.749 fr.	31 »	2.500—2.527 fr.	45 »		
973—999 fr.		17 50	1.750—1.777 fr.	31 50				
1.000—1.027 fr.		18 »	1.778—1.805 fr.	32 »				

Salaires mensuels.

MONTANT DU SALAIRE mensuel	MONTANT de la retenue	fr. c.	MONTANT DU SALAIRE mensuel	MONTANT de la retenue	fr. c.	MONTANT DU SALAIRE mensuel	MONTANT de la retenue	fr. c.
Inferieur à 556 fr.		»	2.056—2.111 fr.	37 »	3.612—3.666 fr.	65 »		
556—611 fr.		10 »	2.112—2.166 fr.	38 »	3.667—3.722 fr.	66 »		
612—666 fr.		11 »	2.167—2.222 fr.	39 »	3.729—3.777 fr.	67 »		
667—722 fr.		12 »	2.223—2.277 fr.	40 »	3.778—3.833 fr.	68 »		
723—777 fr.		13 »	2.278—2.333 fr.	41 »	3.834—3.888 fr.	69 »		
778—833 fr.		14 »	2.334—2.388 fr.	42 »	3.889—3.944 fr.	70 »		
834—888 fr.		15 »	2.389—2.444 fr.	43 »	3.945—3.999 fr.	71 »		
889—944 fr.		16 »	2.445—2.499 fr.	44 »	4.000—4.055 fr.	72 »		
945—999 fr.		17 »	2.500—2.555 fr.	45 »	4.056—4.111 fr.	73 »		
1.000—1.055 fr.		18 »	2.556—2.611 fr.	46 »	4.112—4.166 fr.	74 »		
1.056—1.111 fr.		19 »	2.612—2.666 fr.	47 »	4.167—4.222 fr.	75 »		
1.112—1.166 fr.		20 »	2.667—2.722 fr.	48 »	4.223—4.277 fr.	76 »		
1.167—1.222 fr.		21 »	2.723—2.777 fr.	49 »	4.278—4.333 fr.	77 »		
1.223—1.277 fr.		22 »	2.778—2.833 fr.	50 »	4.334—4.388 fr.	78 »		
1.278—1.333 fr.		23 »	2.834—2.888 fr.	51 »	4.389—4.444 fr.	79 »		
1.334—1.388 fr.		24 »	2.989—2.944 fr.	52 »	4.445—4.499 fr.	80 »		
1.389—1.444 fr.		25 »	2.945—2.999 fr.	53 »	4.500—4.555 fr.	81 »		
1.445—1.499 fr.		26 »	3.000—3.056 fr.	54 »	4.556—4.611 fr.	82 »		
1.500—1.555 fr.		27 »	3.056—3.111 fr.	55 »	4.612—4.663 fr.	83 »		
1.556—1.611 fr.		28 »	3.112—3.166 fr.	56 »	4.667—4.722 fr.	84 »		
1.612—1.666 fr.		29 »	3.167—3.222 fr.	57 »	4.723—4.777 fr.	85 »		
1.667—1.722 fr.		30 »	3.223—3.277 fr.	58 »	4.778—4.833 fr.	86 »		
1.723—1.777 fr.		31 »	3.278—3.333 fr.	59 »	4.834—4.888 fr.	87 »		
1.778—1.833 fr.		32 »	3.334—3.388 fr.	60 »	4.889—4.944 fr.	88 »		
1.834—1.888 fr.		33 »	3.389—3.444 fr.	61 »	4.945—4.999 fr.	89 »		
1.889—1.944 fr.		34 »	3.445—3.499 fr.	62 »	5.000—5.055 fr.	90 »		
2.000—2.055 fr.		35 »	3.500—3.555 fr.	63 »				
		36 »	3.556—3.611 fr.	64 »				

REMARQUE : Au-dessus de 10.000 fr., les salaires qui, déduction faite des cotisations A. S. et du montant des frais professionnels dépassent les exonérations prévues pour charge de famille paient sur la totalité de leur montant.

LES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE LA REPARTITION DU TRAVAIL

L'Officiel du 1^{er} janvier a publié un certain nombre d'arrêtés et de décrets dont nous donnons ci-dessous les principaux passages destinés à guider nos camarades.

1^{er} ARRÊTÉ RELATIF A LA RÉPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL

L'article 1^{er} permet aux chefs d'établissements de répartir sur cinq jours la durée hebdomadaire de travail dans tous les cas où le nombre d'heures ne dépasse pas 38 heures par semaine. Si le décret d'application de la semaine de 40 heures le permet, ce qui est le cas pour la Métallurgie et si l'établissement n'est pas en contact direct avec le public, ou si son activité ne varie pas en raison de l'intempérie ; toutefois, si la durée du travail excède 38 heures, sans dépasser 45 heures, les établissements ci-dessus pourront demander à l'inspecteur du travail l'autorisation de faire les 5×8 à titre provisoire.

Enfin, le décret stipule que si des mesures antérieures au 12 novembre 1938 ont prévu des modalités spéciales de répartition des heures de travail, en raison du fonctionnement continu de certains services, elles demeurent en vigueur.

Les dispositions de l'Arrêté seront applicables jusqu'au 30 juin 1939.

2^o RECUPÉRATION DES HEURES DE TRAVAIL PERDUES.

Le décret du 24 mai 1938 qui fixait les modalités de récupération des heures perdues et la procédure d'autorisation des heures supplémentaires pour surcroit de travail est modifié de la façon suivante :

Il ne fait plus état des heures supplémentaires qui sont soumises au décret du 12 novembre ; à cet effet, le décret du 24 mai comportait des dispositions importantes, maintenant supprimées, c'est ainsi qu'un chef d'établissement qui avait fait effectuer des heures supplémentaires pour surcroit de travail ne pouvait débaucher pour manque de travail dans le délai d'un mois, succédant à une période d'heures supplémentaires, le personnel habituellement employé dans les établissements ou partie d'établissement où avait été effectuée ces heures ; en outre, les travailleurs débauchés avaient la priorité, si, dans les six mois, l'établissement procédait à un rembauchage dans les mêmes catégories professionnelles.

Le décret du 31 décembre est

permis de supposer que l'inspecteur du travail pourra décider qu'il sera possible de faire exécuter 50 heures une semaine et 30 la suivante, la moyenne restant à 40.

Les travailleurs soumis à ce régime particulier sont garantis contre un licenciement immédiat de la façon suivante : au cours de la période à laquelle s'appliquera l'autorisation prévue et pendant le mois qui suivra, le chef d'établissement ne pourra débaucher pour manque de travail, le personnel habituellement employé dans les établissements ou partie d'établissement bénéficiaires de l'autorisation.

Ces élections ont donc apporté une nouvelle preuve du caractère incontestablement représentatif du Syndicalisme Chrétien puisque les candidats de la C.F.T.C. ont obtenu un chiffre global de voix qui atteint 68 p. cent de celui des candidats de la C.G.T.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements.

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements.